NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIEME SESSION

Documents officiels

Deuxième Commission
32e séance
tenue le
mardi 14 novembre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32e SÉANCE

Président : M. MURPHY (Irlande)
(Vice-président)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

a) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS CONVOCATION D'UNE CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

b) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)

e) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.32
15 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL :ESPAGNOL

95-82249(F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution A/C.2/50/L.13

1. Mme WAFIK (Egypte), prenant la parole au nom du Groupe des Etats arabes, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.13 relatif aux conséquences économiques et sociales des colonies israéliennes pour le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et pour la population arabe du Golan syrien.

Projet de résolution A/C.2/50/L.14

2. M. CABACTULAN (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.14 relatif à la communication au service du développement.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

a) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)

3. M. CABACTULAN (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.15 sur les sources de financement du développement.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS CONVOCATION D'UNE CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

4. M. CABACTULAN (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/50/L.12 relatif aux migrations internationales et au développement, auquel il apporte oralement un amendement.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/50/123-S/1995/228, A/50/254-S/1995/201, A/50/255-S/1995/504, A/50/400, A/50/407, A/50/425-S/1995/787, A/50/466-S/1995/817, A/50/475, 487 et 518)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) [A/50/15 (vol. I), A/50/15 (vol. II), A/50/15 (vol. III), A/50/15 (vol. IV), A/50/215-S/1995/475, A/50/341, 439, 486 et 740]

b) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite) (A/50/125-E/1995/19, A/50/125/Add.1-E/1995/19/Add.1, A/50/649)

e) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite) (A/50/745 et 746)

/...

5. M. GARCIA (Union européenne), après avoir indiqué que la libéralisation du commerce s'est traduite par une augmentation considérable de la part qui revient aux pays en développement, déclare que la mise en application de l'intégralité des accords issus des Négociations d'Uruguay doit être la grande priorité de la politique commerciale des années 90. Ces accords tirent leur importance du fait qu'ils instituent un encadrement réglementaire et disciplinaire multilatéral à la fois strict et sûr, car l'essence même du système commercial multilatéral consiste à se conformer à des règles collectivement acceptées. Dorénavant, les contentieux commerciaux devront se résoudre selon les procédures renforcées de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

6. La conférence ministérielle qui se tiendra à Singapour en décembre 1996 permettra de réaffirmer la volonté politique de renforcer le système multilatéral et de mettre au point un programme ambitieux et progressif de libéralisation du commerce multilatéral. Les nouveaux problèmes des relations commerciales devront être abordés selon une approche multilatérale, à l'écart de toute forme de protectionnisme. Au cours de cette conférence il sera possible d'avancer dans le domaine des relations entre le commerce et l'environnement, sur la base du travail effectué par le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC qui, de cette manière, pourra apporter sa contribution à l'exécution d'Action 21 et donner une impulsion aux travaux de la Commission du développement durable.

7. Il faut s'efforcer, dans le contexte des accords issus des Négociations d'Uruguay, de faire en sorte que les PMA, notamment les pays d'Afrique, puissent tirer pleinement profit des nouvelles perspectives commerciales. Pour cela, il faudra donner suite aux décisions ministérielles prises à Marakech à l'intention de ces pays. L'Union européenne, qui est le partenaire commercial principal des PMA, puisqu'elle leur offre 60% de l'accès à ses marchés à des conditions de faveur, réaffirme son attachement sans réserve à cet objectif. A l'occasion de la révision de la Convention de Lomé, certaines grandes améliorations ont été apportées aux dispositions qui touchent au commerce, modification à la quasi-totalité des produits originaires des ACP de bénéficier d'un accès préférentiel au marché de l'Union européenne pendant toute l'année. Avec le nouveau système de préférences généralisé qui est entré en vigueur en janvier 1995, les PMA d'Asie continuent de jouir de préférences spéciales, comme l'exemption des droits de douane pour les produits industriels et pour un nombre toujours plus important de produits agricoles. Il faut cependant souligner que ces préférences commerciales ne sont pas une solution à long terme au problème du recul de la part de marché des PMA. Ce qu'il faut, c'est entreprendre des réformes internes améliorant la compétitivité des exportations de ces pays, grâce à des politiques macro-économiques stables, à des régimes d'échanges et d'investissements ouverts, potentialisant le rôle du secteur privé, ainsi que des améliorations d'infrastructure. Sur ce plan, l'Union européenne est disposée à soutenir les réformes nationales et à fournir son assistance technique dans le domaine du développement du commerce.

8. Au cours des années qui viennent de s'écouler, on a vu s'intensifier l'intégration économique régionale. Les accords économiques régionaux, dans la mesure où ils maintiennent une politique d'ouverture des échanges et

soutiennent le système multilatéral du commerce, contribuent énormément à l'expansion mondiale du commerce et ouvrent des perspectives de croissance et de développement. C'est pourquoi l'Union européenne est disposée à seconder l'intégration économique qui est en cours dans de nombreuses régions en développement, au moment où s'ouvrent de nouvelles perspectives de coopération entre organismes régionaux, comme l'atteste l'accord qui vient d'être conclu entre l'Union européenne et le MERCOSUR.

9. La neuvième session de la CNUCED se tiendra en Afrique du Sud en 1996. Elle aura pour objectif de promouvoir la croissance et le développement durable dans un environnement de mondialisation et de libéralisation de l'économie. Elle devra promouvoir le commerce international en tant qu'instrument de développement, ainsi que la compétitivité et l'amélioration des entreprises. S'interrogeant sur ces problèmes, la CNUCED apportera une contribution importante à la nouvelle conception intégrée du développement en cernant les grands problèmes et les grandes possibilités que comporte la mondialisation. Cette manifestation permettra de se demander quel rôle devra jouer la CNUCED à l'avenir et quelles conséquences institutionnelles doit avoir ce rôle pour que la CNUCED soit un instrument de promotion du développement encore plus efficace. L'Union européenne est d'autre part convaincue de l'importance de rôle lorsque la CNUCED examine les questions commerciales dans une perspective de développement, lorsqu'elle soutient la participation des pays en développement dans le commerce mondial et lorsqu'elle s'occupe de plus en plus attentivement des besoins des PMA. Toutes ces fonctions sont, d'une certaine façon, de plus vaste portée que celles de l'OMC. Mais il faut rendre complémentaires les fonctions de la CNUCED et celles de l'OMC, du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et du Département de la coordination des politiques et du développement durable, afin d'éviter les doubles emplois.

10. M. KADRAKOUNO (Kirghizistan) annonce que les cinq républiques d'Asie centrale se sont rencontrées pour la première fois au mois de juin 1995 pour rechercher des solutions communes à des problèmes communs. Au cours de cette conférence, elles ont examiné les questions d'environnement et la préparation aux catastrophes naturelles en s'intéressant particulièrement aux questions d'irrigation et de glissement. Il a été décidé de préparer un programme écologique, des normes et des procédures ont été convenues pour l'exploitation en commun des ressources hydrauliques et pour la création d'un centre régional interétatique de sismologie.

11. Sur le plan concret, la conférence a pris les décisions suivantes: appui à la recommandation du Président de la République du Kirghizistan tendant à ce que la conférence prenne le nom de Conférence permanente des Républiques d'Asie centrale sur le développement durable, et qu'elle siège annuellement, par roulement, dans les pays participant; assistance au PNUD pour l'élaboration d'un plan d'action à soumettre à la prochaine session de la conférence, qui fera le point sur les initiatives à prendre dans les domaines qui intéressent le plus les Républiques; créations des conditions favorables à l'intégration économique des Républiques d'Asie centrale; analyse de la législation et des règlements en vigueur et élaboration de recommandations en vue de leur future harmonisation.

/...

12. Les cinq Républiques se sont accordées à penser qu'il fallait prévoir une assistance spéciale pour la définition des mesures conjointes de lutte contre la drogue et d'appui au programme régional correspondant, ainsi que pour la création d'un groupe de travail de suivi et de réalisation de celui-ci avec l'aide des institutions internationales.

13. Pour ce qui est du développement économique, le Kazakstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan viennent de créer le Comité exécutif du Conseil interétatique, et l'ont chargé de créer une zone économique unifiée dans la région. Par la suite, les cinq Républiques ont signé la Déclaration d'Issyk-Kul, dans laquelle ils ont reconnu la nécessité de mettre en place un dispositif régional pour faciliter le commerce et les transports en transit et favoriser la libéralisation des marchés monétaires nationaux. Ils souhaiteraient sur ce plan pouvoir compter sur l'aide de la CNUCED pour mettre au point un accord régional de commerce et de transit.

14. Comme les autres délégations, la délégation du Kirghizistan pense que le système des Nations Unies devrait participer à la préparation, à la coordination et à l'application des plans d'ajustement structurels. Il lui semble également qu'il ne faut pas négliger la tendance à renforcer la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les autres organismes du système des Nations Unies, dans le domaine surtout du développement social, de l'environnement et de la dépaupérisation.

15. Pour terminer, la délégation du Kirghizistan souscrit à la proposition du Gouvernement japonais tendant à créer au PNUD un fonds d'appui aux activités de coopération technique entre pays en développement.

16. Mme SANTANA (Venezuela) souscrit sans réserve à la déclaration qu'a faite le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et souligne l'esprit de collaboration qui unit le secrétariat de la CNUCED à celui de l'OMC. Il faudrait en outre établir un lien entre cette dernière institution et les organismes des Nations Unies, aux fins de l'analyse des nouveaux problèmes que soulèvent le commerce et l'environnement.

17. Le Venezuela attache une importance particulière à la question du commerce et du développement, dans ses rapports avec l'environnement. Il réaffirme qu'il faut aborder cette double problématique d'un point de vue équilibré et intégré. A ce propos, il s'est tenu à Caracas, au mois de juillet 1995, un séminaire national sur le commerce et l'environnement, auquel ont pu participer des représentants de la CNUCED, de l'OMC, du Système économique latino-américain et de l'Organisation de coopération et de développement économique. Cette manifestation a fait apparaître combien il était nécessaire de rattacher la question du commerce et de l'environnement aux politiques et aux programmes des institutions financières multilatérales si l'on veut disposer des ressources permettant de procéder aux études sectorielles, préalables à l'harmonisation des politiques nationales des pays en développement.

18. La délégation vénézuélienne accueille avec satisfaction les progrès qu'a faits la CNUCED dans la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, sûr et équitable, mais elle reste préoccupée par les arguments

écologiques que l'on utilise souvent pour défendre des intérêts strictement commerciaux ou soutenir le protectionnisme national, car c'est là un obstacle au développement normal des relations commerciales internationales. Cette situation appelle une analyse rigoureuse, au terme de laquelle on pourra faire le départ entre les principes et les normes authentiquement écologiques et les subterfuges protectionnistes. Il faut d'autre part analyser les répercussions qu'ont dans les pays en développement les mesures commerciales unilatérales restrictives, à la lumière des travaux du Groupe spécial de la CNUCED sur le commerce, l'environnement et le développement et des conclusions du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

19. U ZAW WYNN (Myanmar) déclare que son pays attache une extrême importance à l'accomplissement de l'engagement que les Etats membres ont récemment pris à l'égard du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés lors de la Réunion inter-gouvernementale de haut niveau qui a procédé à l'examen global à mi-parcours du Programme.

20. Conformément au principe fondamental qui veut que les PMA eux-mêmes soient responsables au premier chef de l'élaboration et de l'application de leurs politiques de croissance et de développement, le gouvernement de Myanmar a engagé une réforme économique de vaste portée, en substituant au système socialiste de l'économie planifiée un système économique ouvert sur le marché, et en adoptant diverses autres mesures économiques comprenant notamment l'abolition du contrôle des prix et des subventions, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, la réduction du niveau général de la fiscalité et l'ouverture des frontières avec les pays voisins.

21. Le Myanmar s'est doté d'une commission de la privatisation, chargée d'améliorer l'efficacité de l'économie par la valorisation des compétences et la dynamisation du secteur privé. Il a également entrepris de rénover les infrastructures de la capitale et a créé une banque commerciale d'investissement qui, avec les autres banques privées et les filiales des banques étrangères, contribuera à animer le marché des capitaux et des services d'assurance.

22. Grâce à ces réformes, le pays a réussi à inverser en deux années la tendance à la baisse de son économie. D'un taux de croissance modeste de 3,7% en 1989-1990, celle-ci est passée à un taux satisfaisant de 6,8% en 1994-1995, grâce aux soins dont ont fait l'objet les secteurs productifs et le tourisme. Evidemment, les réformes économiques et sociales qu'appliquent les PMA atteindraient d'autant plus rapidement leur but que ces pays bénéficieraient d'un financement externe. La croissance et le développement soutenus des PMA, qui leur permettront d'absorber plus de biens et de services et plus d'investissements, auront certainement une incidence positive sur les intérêts à long terme de la Communauté internationale.

23. M. MOJOUKHOV (Bélarus) dit que les activités internationales liées aux échanges scientifiques et technologiques sont parmi les facteurs les plus importants qui façonnent l'économie mondiale, et qu'elles devraient à ce titre bénéficier d'une attention spéciale à la neuvième session de la CNUCED. Comme d'autres pays dont l'économie est en transition, le Bélarus fait face à des problèmes fondamentaux, dont la nécessité d'élargir la part qui lui

revient dans le système commercial multilatéral et d'échanger techniques et informations, et la nécessité aussi de maintenir ses capacités scientifiques et éducatives, le tout dans le cadre de la restructuration de la coopération internationale.

24. Le Bélarus s'intéresse particulièrement à l'amélioration de ses infrastructures de transport, de communication et d'information. Il pourrait, moyennant la réforme de son économie, devenir un maillon non négligeable de l'économie européenne intégrée et promouvoir une évolution analogue dans les pays voisins. Pourtant, ses efforts se heurtent à certaines traverses extérieures et intérieures. Malgré l'ouverture de ses marchés aux importations, malgré les services de partenaires nouveaux ou traditionnels, malgré encore les mesures radicales prises pour améliorer le rapport exportations-importations, les échanges sont compromis par la lourdeur de la dette extérieure et la demande extérieure subit le contrecoup des énergiques mesures de stabilisation.

25. Le Bélarus a dû consacrer le cinquième de son budget annuel aux activités du programme de restauration entrepris après l'accident de Tchernobyl et accomplir ses obligations en matière de désarmement. Ce sont des facteurs de cette nature, sans compter l'inclémence du climat économique mondial et le manque de compétitivité de ses industries, qui explique pourquoi le Bélarus prend des mesures pour entrer en relations d'affaires avec des entités publiques et nonpubliques pour coopérer avec elles dans le domaine du commerce, de l'économie et des investissements au niveau macro-économique. On peut prévoir que ces relations d'intégration serviront les intérêts des pays du tiers monde et d'autres régions du monde.

26. Pour le Bélarus, il serait particulièrement intéressant de développer ses relations économiques avec l'Union européenne. C'est pourquoi il souhaiterait conclure au plus tôt un accord de coopération, et immédiatement un accord commercial. Il désirerait également proroger le délai de livraison des produits textiles bélarussiens aux pays d'Europe occidentale.

27. Le Gouvernement bélarussien est disposé à devenir un partenaire au niveau des Etats et des entreprises des associations scientifiques et des activités de production, d'exportation et d'importation, de transport en transit, des échanges de connaissances spécialisées et des activités de formation. Il est également disposé à cultiver cette collaboration au niveau bilatéral et au sein des diverses institutions internationales que sont par exemple l'ONU, l'ONUDI, la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission du développement durable.

28. Pour ce qui est des activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement de la CNUCED, le Bélarus souhaiterait figurer parmi les pays modèles et se propose comme type de pays en transition pour ce programme de travail prévu entre les sessions de 1995 et 1997, consacrées aux techniques de l'information et à leurs effets sur la science et la technique.

29. Le Gouvernement bélarussien souhaite participer davantage au développement durable et il voudrait que l'on tienne compte de l'initiative

qu'il a lancée quant à l'organisation d'une conférence mondiale sur le développement durable des pays en transition, conférence à laquelle participeraient tous les Etats intéressés et dont la tenue serait approuvée à la première session de la Commission du développement durable.

30. M. THANARAJASINGAM (Malaisie), prenant la parole au nom des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que le commerce international a nettement contribué au progrès des pays en question. La stratégie de croissance fondée sur les exportations, jointe à une bonne gestion macro-économique interne et à la stabilité politique a été favorable à une croissance économique soutenue et à une expansion des échanges commerciaux de la plupart des pays de l'ANASE. En 1993, leurs exportations ont atteint le chiffre de 204 milliards de dollars, soit 5,5% du total mondial, tandis que les importations se situaient à 224 milliards de dollars, soit 5,9% du total mondial. En 1994, le PIB moyen réel a augmenté de 7,4 %, ce qui fait de la région l'une de celles qui connaît la plus forte croissance dans le monde.

31. La Zone de libre échange de l'ANASE, qui a pour objet de favoriser la croissance et le développement de la région, a pris une nouvelle impulsion lorsque, à la réunion des ministres de l'économie de l'Association tenue en septembre 1995, il a été décidé qu'elle entrerait en vigueur cinq ans avant la date prévue, c'est-à-dire le 1er janvier 2003. Les ministres se sont également entendus pour que les privilèges de la Zone portent aussi sur les produits agricoles et les droits de propriété intellectuelle.

32. Au cours des dernières années le commerce intrarégional a certes augmenté, mais il ne constitue encore qu'une petite fraction du commerce total. La part la plus importante revient aux pays d'autres régions du monde, notamment les grandes nations industrialisées. C'est pourquoi l'ANASE est en faveur d'un système commercial multilatéral prévisible, équitable, sûr et sans exclusive. Elle souscrit aux accords issus des Négociations d'Uruguay et à ce que fait l'Organisation mondiale du commerce. Elle est persuadée que l'OMC doit s'inspirer des principes de l'universalité et de l'équité et promouvoir une administration participative et transparente.

33. L'ANASE attend avec intérêt la réunion de la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Singapour en décembre 1996. Elle espère que les participants s'intéresseront surtout à la réalisation des accords des Négociations d'Uruguay et s'efforceront de résoudre les difficultés que la mise en application de ces accords soulève pour les pays en développement.

34. Il est préoccupant de constater que certains pays développés continuent d'imposer des mesures protectionnistes unilatérales et créent de nouvelles formes de protectionnisme -sous prétexte d'écologie ou de situation sociale- qui compromettent la croissance et le progrès économiques des pays en développement. Toute relation instaurée entre le commerce et l'environnement doit être fondée sur une évaluation scientifique sérieuse et sur des principes convenus multilatéralement.

35. L'ANASE se félicite également de la convocation de la neuvième

conférence sur le commerce et le développement qui doit se tenir en Afrique du Sud au début de 1996. La CNUCED peut apporter une contribution considérable à la réalisation du consensus en procédant à l'analyse détaillée systématique des politiques et à l'étude de leurs effets sur le commerce et le développement. Il faut reconnaître d'ailleurs que la CNUCED joue un rôle central de coordinatrice de l'aménagement intégré du développement, du commerce et des questions qui leur sont liées, et il faudra lui fournir les ressources dont elle a besoin pour remplir efficacement sa mission.

36. Les pays de l'ANASE ont bénéficié de la croissance continue des investissements étrangers directs et de l'expansion du commerce. Ils ont amélioré leur capacité technique grâce à l'importation de ressources et de connaissances de l'extérieur, mais, loin de constituer un bloc commercial fermé, ils sont en faveur d'un régionalisme ouvert au libre-échange mondial, et sont disposés à partager leur expérience de la croissance et du développement économique avec d'autres pays.

37. M. ALIPOUR-TEHRANI (République islamique d'Iran) constate que si la plupart des pays industrialisés sont sortis progressivement de la récession au cours des trois années écoulées, les pays en développement, à part quelques-uns, continuent de souffrir de l'inflation, du chômage et d'une croissance chroniquement léthargique.

38. Les résultats des Négociations d'Uruguay, et leurs effets sur les pays en développement, n'ont pas encore été évalués. Les pays en question ont souvent exprimé la préoccupation que leur causait la perte de compétitivité qu'entraînait l'érosion de leur avantage comparatif. Ils s'inquiètent également de la hausse des tarifs douaniers, qui va à l'encontre de leur effort de diversification des produits exportés, et des mesures que les grands pays industrialisés ont adoptées de manière unilatérale et qui affaiblissent la position des économies en développement dans le commerce international.

39. Les accords issus des Négociations d'Uruguay, et le cadre institutionnel dans lequel ils doivent s'appliquer, prêtent le flanc aux interprétations et aux controverses. A l'Organisation mondiale du commerce et dans le système des Nations Unies, il faudra examiner très attentivement les aspects de ces accords qui touchent à l'agriculture, aux textiles, aux investissements, aux droits de propriété intellectuelle et aux services liés au développement des pays membres et des pays qui désirent souscrire aux accords.

40. L'un des risques les plus graves que courent les pays en développement sur le plan de l'intégration dans le système commercial international est le renforcement camouflé du protectionnisme. L'intégrité et la viabilité du système commercial multilatéral inauguré par les Négociations d'Uruguay seraient gravement comprises si l'on ne faisait pas échec à ces tendances.

41. D'autre part, le manque de transparence des normes de protection de l'environnement de certains pays industrialisés, à laquelle s'ajoute l'impossibilité pour beaucoup de pays en développement d'accéder aux technologies écologiquement rationnelles, ne pourra sans doute qu'alourdir considérablement leurs dépenses, ce qui revient à leur faire perdre leur

compétitivité et leurs débouchés commerciaux. L'adoption de mesures liées aux méthodes de production et de fabrication en usage dans les pays industrialisés pour contrôler les articles en provenance des pays en développement revient à imposer un autre type de mesure extraterritoriale. Cela étant, l'ONU et ses organismes ont un rôle encore plus important à jouer dans l'équilibrage du commerce mondial au regard des politiques de développement.

42. Le débat dont fait l'objet le rôle de l'ONU en matière de politique de développement atteindra peut-être son point culminant à la neuvième session de la CNUCED qui doit se tenir en Afrique du Sud. La CNUCED est la principale instance de concertation des Nations Unies en matière de développement et de commerce et ses fonctions sont toujours plus évidentes et toujours plus utiles. Il conviendrait d'en renforcer le mécanisme intergouvernemental pour la rendre plus efficace dans le système des Nations Unies pris dans son ensemble et lui permettre de jouer un rôle encore plus concret dans l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale et au système commercial international.

43. Abordant ensuite l'autre point de l'ordre du jour, relatif aux besoins concrets des pays en développement sans littoral et des pays de transit, M. Alipour-Tehrani déclare que son pays attache une grande importance à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique. L'expansion des transports terrestres en Asie est un préalable indispensable à la promotion du développement économique et social de la région. L'Iran, animé d'un véritable esprit de coopération régionale, est en voie de développer les liaisons terrestres, aériennes et maritimes avec les Etats d'Asie centrale nouvellement indépendants, en investissant des millions de dollars en grands travaux. Ces réalisations non seulement offrent des itinéraires plus courts et plus économiques aux Etats en question et leur donnent accès aux grands ports maritimes du golfe Persique, mais ils ouvrent en outre une nouvelle voie commerciale entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est.

44. L'Iran a déjà mis en application, dans les divers projets et accords sous-régionaux qui le concernent, beaucoup des recommandations qui figurent en annexe au rapport de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et des pays de transit et des représentants des pays donateurs, des institutions financières et des organismes de développement (document A/50/341).

45. Conscient de l'importance du rôle que joue la CNUCED dans l'amélioration des réseaux de transports en transit dans les pays en développement sans littoral, notamment par sa fonction de catalyseur des ressources externes, l'Iran pense qu'il faut tenir dûment compte des grandes initiatives et des activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et des organismes sous-régionaux, comme l'Organisation de coopération économique.

46. Pour terminer, M. Alipour-Tehrani réaffirme que tous les progrès qu'a réalisés son pays ont été acquis uniquement avec ses ressources internes et que l'élargissement de ses efforts est en grande partie fonction de l'appui financier et technique que fourniront les pays donateurs et les institutions

financières internationales.

47. M. MANGOAELA (Lesotho) rappelle que son pays a eu l'honneur de présider le colloque à l'intention des pays en développement sans littoral et des pays de transit et la deuxième réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et des pays de transit et des représentants des pays donateurs, des institutions financières et des organismes de développement, qui ont abouti à l'approbation par consensus du Cadre mondial de coopération en matière de transport en transit, où sont ébauchées les recommandations qui permettraient d'améliorer encore les systèmes de transit par les pays en développement sans littoral et les pays de transit. Tous les partenaires doivent tout faire pour assurer l'application pleine et entière des dispositions du Cadre mondial.

48. La CNUCED joue un rôle clé dans la mobilisation et la coordination de l'aide internationale face au problème du transport en transit, auquel achoppent les pays en développement sans littoral, et prend des initiatives de grande portée pour améliorer les systèmes et les services de transport en transit, en fournissant notamment une assistance technique. C'est pourquoi il est si important que la CNUCED puisse disposer des ressources qui lui permettront de continuer d'assumer cette fonction, dans le contexte surtout de la mondialisation en cours et de l'interdépendance croissante des économies.

49. Dans la limite de ses moyens, le Lesotho s'emploie à développer et renforcer ses infrastructures de transport en transit. S'il est bien conscient du fait que la responsabilité du relèvement socio-économique de sa population lui incombe, le Lesotho estime que l'aide de l'extérieur est un appoint important pour ses propres initiatives, ainsi d'ailleurs que pour tout effort de développement. Le Lesotho n'a en rien renoncé aux engagements qu'il a pris à l'égard de la coopération sous-régionale, régionale et bilatérale.

50. La Communauté du développement de l'Afrique australe a obtenu des résultats marquants dans le domaine des infrastructures de transport à l'intérieur de la sous-région, et la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe est en train de prendre des mesures d'harmonisation et de normalisation des procédures et des politiques de transit. Au Lesotho, un projet hydraulique de plusieurs millions de dollars réalisé en collaboration avec l'Afrique du Sud et avec l'aide financière et technique de la communauté internationale, améliorera sensiblement les réseaux de transport nationaux et internationaux, et beaucoup de régions qui étaient totalement isolées sont maintenant facilement accessibles. De plus, un environnement politique favorable à la coopération a rendu possible la mise en place d'une infrastructure de transport qui relie l'Afrique du Sud à Singapour.

51. Dans un monde où l'interdépendance est de plus en plus évidente, la libéralisation du commerce ne peut être fructueuse que si les pays en développement s'intègrent pleinement aux échanges internationaux. Il faut tenir compte à cet effet de leurs problèmes particuliers, à savoir leur endettement extérieur, la conjoncture défavorable au commerce international,

l'accès aux technologies modernes à des conditions de faveur et l'obtention de ressources financières aux fins du développement. Le Sommet mondial sur le développement social a demandé que l'aide internationale vienne épauler les efforts déployés par les pays en développement sans littoral pour faire appliquer les recommandations du Sommet. Le mouvement des pays non alignés a lui aussi lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle épaule ces pays. Le Lesotho espère que la réponse sera généreuse.

52. La participation active des pays en développement, notamment les PMA et les pays sans littoral, est indispensable au succès de la neuvième session de la CNUCED. Celle-ci doit pouvoir disposer des ressources dont elle a besoin pour que le plus grand nombre possible de pays en développement puisse y participer. Le Lesotho a commencé à se préparer à cette session de la CNUCED et sera reconnaissant de toute l'aide que ses partenaires pourront lui fournir à cette fin.

53. La Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés s'est terminée par une déclaration et des recommandations tendant à renforcer la mise en oeuvre du Programme. Il est entendu que, jusqu'à présent, les résultats ont été décevants. Le Lesotho se félicite que la communauté internationale ait réaffirmé l'intérêt qu'elle porte à la coopération en vue de la réalisation des objectifs principaux du Programme d'action et qu'elle souhaite éviter que la situation économique des PMA ne se détériore encore.

54. Cinq ans ne se seront pas écoulés que la communauté internationale se réunira de nouveau à Paris pour se pencher sur le sort des PMA. On peut commencer à se demander quel progrès on a pu faire dans l'intervalle. Le Lesotho se félicite des multiples déclarations faites en faveur de la priorité qu'il s'agirait d'accorder aux PMA et aux pays africains. Cela dit, encore faut-il que ces déclarations se traduisent par des mesures et par un programme concret. Le Lesotho attend avec intérêt la mise en application des décisions adoptées à la Réunion ministérielle de Marakech en faveur des PMA et l'adoption de mesures de sécurité qui atténueront les effets négatifs que peuvent avoir les accords issus des Négociations d'Uruguay sur les PMA.

55. Mme WONG (Australie) dit espérer que les résultats des négociations commerciales multilatérales tenues dans le contexte des Négociations d'Uruguay, les plus ambitieuses et les plus amples jamais tenues jusqu'à présent, se traduiront par un relèvement net du revenu mondial, une croissance économique plus ferme, des emplois plus nombreux, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Pour cela, il faudra que tous les partenaires tiennent les promesses qu'ils ont faites.

56. L'Australie réaffirme l'importance d'un système commercial multilatéral prévisible, transparent, sûr, équitable, non discriminatoire, réglementé et ouvert. La relation qu'il y a entre ce type d'environnement commercial et le développement est évidente, et le Sommet sur le développement social n'a fait que la souligner.

57. L'objectif ultime de l'OMC est la consolidation du processus de

libéralisation du commerce. Les échanges internationaux sont un élément fondamental de la prospérité et de la croissance de l'économie mondiale. Dorénavant, le développement économique et social d'un pays peut avoir pour théâtre un cadre mondial plus large, avec tout ce que cela suppose de droits et d'obligations.

58. L'Australie prend note du fait que la CNUCED est entrée en relation avec l'OMC et espère que les deux institutions travailleront en étroite collaboration pour tout ce qui touche aux politiques, à la recherche et à l'assistance technique en faveur du développement. La neuvième session de la CNUCED offrira l'occasion de renforcer le rôle de cette institution comme rouage important du nouveau système créé par la mise en place de l'OMC. La CNUCED doit devenir un organe complémentaire de celle-ci et jouer un rôle dans l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale.

59. M. LEE TEE WEE (Singapour) dit que son pays a le PNB le plus élevé du monde et que sa sujétion au commerce lui a fait prendre conscience de l'importance que revêt un système commercial multilatéral ouvert, équitable et policé. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est l'instrument qui se rapproche le plus d'une législation commerciale universelle. L'OMC créée sous le couvert de cet Accord est une entité juridique structurée qui a pour rôle principal d'éviter que les pays n'imposent unilatéralement des barrières commerciales.

60. Tous les pays doivent avoir accès aux marchés mondiaux, mais il semble parfois plus facile d'empêcher les échanges que de faire face à une concurrence sérieuse. L'érection d'obstacles commerciaux par un pays peut rapidement déchaîner une guerre commerciale, car les autres pays vont répondre par des contre-mesures du même ordre. Le fait qu'il existe un cadre de règlement des différends commerciaux est essentiel du point de vue de la prévention des affrontements économiques mondiaux, susceptibles de déboucher sur des conflits militaires. C'est pourquoi il est fondamental que le plus grand nombre possible de pays deviennent membres de l'OMC.

61. Le rôle que jouent la CNUCED et l'OMC sont en évolution constante. Les secrétariats de l'une comme de l'autre doivent cultiver leurs relations de travail et leur complémentarité. La Conférence ministérielle qui se tiendra à Singapour examinera la façon dont sont appliqués les accords issus des Négociations d'Uruguay, achèvera les tâches restées en suspend à la fin de la Réunion ministérielle de Marakech et se penchera sur les questions qui intéressent le système du commerce multilatéral mis en place à l'issue des Négociations d'Uruguay.

62. On constate à l'heure actuelle une prolifération d'accords commerciaux régionaux qui peuvent relancer la croissance économique et le développement des Etats parties à condition qu'au lieu d'isoler la région dont il s'agit, ils renforcent sa compétitivité. Parallèlement à cette régionalisation et à la résurgence d'intérêts politiques locaux, on assiste à un processus accéléré de mondialisation qui a des répercussions importantes sur les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les consommateurs, et qui oblige à redéfinir non seulement le rôle qui revient aux gouvernements, mais aussi les relations d'Etat à Etat.

63. Pour faire face aux problèmes que soulève la mondialisation, il faudrait reconsidérer, et modifier éventuellement, les méthodes, les points de vues et les attitudes. Il faudrait tenir compte surtout du fait que le développement est un phénomène progressif, évolutif et continu. En fait, le monde développé et le monde en développement ne sont pas deux entités séparées, même si, parfois, les délibérations de la Deuxième Commission donnent l'impression du contraire. La dialectique "C'est nous ou eux" qui a prévalu jusqu'à présent à la Deuxième Commission ne peut qu'affaiblir l'ensemble des Nations Unies. Les relations commerciales doivent être fondées sur la solidarité et contribuer à alléger le sort des millions de personnes qui vivent dans la misère.

64. Le développement économique des pays de l'Asie orientale a prouvé l'importance du commerce dans la croissance économique et démontré les avantages de la coopération Sud-Sud. Tous les pays, notamment les pays en développement les plus pauvres et les pays dont l'économie est en transition, doivent s'intégrer au système économique international. Pour cela, ils doivent donner la plus haute priorité au régionalisme ouvert et au multilatéralisme.

65. M. DADA (Pakistan) dit que l'année 1994 a connu une croissance économique sans précédent et que l'aboutissement des Négociations d'Uruguay et la création de l'OMC donnent à penser que la tendance se maintiendra. Il faut pourtant trouver une façon d'assurer que cette croissance sera durable et faire en sorte que les pays soient plus nombreux à bénéficier des vastes perspectives commerciales qu'elle offre.

66. Pour cela il est nécessaire d'abord de combattre les formes nouvelles que prend le protectionnisme. Les pays développés essaient de protéger les secteurs les moins efficaces de leur économie en imposant des restrictions aux importations, sous des prétextes comme la protection de l'environnement, ou la sauvegarde des droits des travailleurs des pays en développement. C'est une situation inacceptable. Comme est inacceptable également le rapport de cause à effet que l'on établi entre le droit du travail des pays en développement et le niveau de chômage des pays développés. En réalité, si on limite les exportations des pays en développement, on compromettra leur économie, on les empêchera non seulement de protéger l'environnement mais aussi d'améliorer les conditions de travail.

67. Il faut de surcroît étudier les conséquences négatives que peut avoir la normalisation des nouvelles sphères commerciales, comme celles des services et des droits de propriété intellectuelle. Certaines des normes que l'on a proposées pourraient empêcher les pays en développement d'obtenir les compétences techniques et la technologie dont ils ont besoin à un coût raisonnable.

68. L'application du Système de préférences généralisé est maintenant soumise à de nouvelles conditions: il est demandé aux pays en développement, par réciprocité, de prendre des mesures d'ouverture commerciale. Mais il ne faut pas exiger d'eux quelque chose qui dépasse leurs capacités réelles. Le traitement de faveur réservé aux PMA est un principe reconnu qu'il ne faut pas compromettre.

/...

69. La tendance à la conclusion d'accords commerciaux régionaux se traduit par le traitement discriminatoire des pays qui ne relèvent pas de la région considérée. Il faut bien prendre garde à ce que cela ne se produise pas.

70. La conclusion des Négociations d'Uruguay ne doit pas donner la fausse impression qu'elles ont abouti aux résultats souhaités. Les droits de douane qui frappent certaines marchandises qui sont les articles d'exportation principaux du Pakistan n'ont été réduits que d'un tiers. L'exception dont font l'objet les textiles a été prorogée de dix ans de plus. On a approuvé les subventions à l'agriculture et aux exportations, contre la promesse de vagues réformes qui devraient intervenir dans l'avenir. Quant aux mesures prises dans le domaine des services, elles ont des conséquences néfastes pour les pays qui disposent d'une main d'oeuvre qualifiée abondante, comme c'est le cas du Pakistan.

71. Enfin, il faut renforcer la capacité qu'ont les autorités publiques de suivre l'évolution, d'une complexité croissante, de l'environnement commercial mondial. Cela nécessite le concours des institutions compétentes et un changement de point de vue sur les questions économiques, pour éviter le danger que représente le recours à un modèle unique. Parmi toutes ces institutions, il faut en particulier penser à la CNUCED, la seule qui a été capable de prédire la crise financière qu'a connue le Mexique, car elle est une source inestimable d'analyses en matière commerciale.

72. Aux mesures à prendre sur le plan international, il faut ajouter sur le plan national une politique appropriée. Ce qu'a connu le Pakistan dans ce domaine peut être intéressant. Le Gouvernement pakistanais a procédé à la déréglementation et à la libération du commerce dans le secteur des investissements. Le Pakistan a été le premier pays de la région à ouvrir son marché aux investissements étrangers, qu'il a protégés de l'expropriation. Il offre de surcroît des incitations à la production industrielle et octroie des avantages financiers, comme l'exemption fiscale, aux entreprises lancées dans les zones rurales ou les régions les moins développées. Ce train de mesures a permis d'augmenter considérablement les exportations.

73. Le Pakistan tient absolument à ce que soit établi un régime commercial mondial sans discrimination, assorti de garanties quant à l'accès aux marchés des biens et des services en provenance d'autres pays. Il espère que les autres pays, les pays développés surtout, fonderont leur politique commerciale sur le même principe.

74. M. LAING (Belize) dit que l'idée qui sous-tend les divers aspects du point de l'ordre du jour à l'examen c'est la non-discrimination, et que son fondement le plus solide est le fait qu'il s'agit du principe universellement accepté qui régit les relations économiques internationales depuis des siècles. La lecture des documents dont la Commission est saisie invite à se demander si le principe de l'égalité s'applique à toutes les manifestations de la mondialisation économique. Certains paragraphes donnent un effet l'impression qu'il y a des circonstances où le principe de la non-discrimination peut ne pas s'appliquer. Par exemple, le paragraphe 14 du document A/50/254, ou encore le paragraphe 42, par opposition au paragraphe 43 du même document. Or, on ne peut accepter un mondialisme monopolistique

effréné qui fait peser une menace sur les valeurs culturelles et d'ordre social, ou même le bien-être individuel.

75. Il est permis par tradition aux pays d'adopter des mesures discriminatoires d'exception, en dépit de l'impératif général de la non-discrimination. On peut citer les mesures qui, au plan national, 1) régulent les échanges ou l'activité des entreprises; 2) facilitent le passage des frontières, mettent en place des unions douanières et des zones de libre-échange; 3) protègent la vie ou la santé; 4) protègent le patrimoine national ou les ressources naturelles; 5) protègent la moralité ou l'ordre public. Il y a aussi des exceptions qui touchent aux aspects fondamentaux de la sécurité nationale. On pense normalement que celle-ci est une considération fondamentale et qu'il faudrait permettre aux Etats d'agir à leur gré dans ce domaine, mais l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la pratique internationale ne tolèrent pas que les Etats adoptent des mesures de trop vaste portée pour cette seule raison. La délégation du Belize, qui souscrit d'une manière générale au Rapport du Secrétariat sur les mesures économiques de coercition, ne peut partager l'opinion de certains intervenants à la Réunion du groupe d'experts dont il est question au paragraphe 47 du document A/50/439, selon laquelle on ne peut exclure totalement les mesures économiques coercitives si l'on examine de façon réaliste les relations internationales, et selon laquelle encore les décisions relatives à la coercition économique doivent être adoptées sur le plan multilatéral car, à l'époque de la sécurité collective, le seul arbitre est l'autorité universelle, et le seul guide le droit qui découle de la Charte.

76. La pratique internationale depuis longtemps établie permet peut-être d'autres exceptions au principe de la non-discrimination, mais ce principe, qui s'appuie sur les fondements de la raison et universellement reconnus, pourrait être le principe organisateur d'un humanisme universaliste, lequel est au premier plan des aspirations institutionnelles des Nations Unies.

77. Même à supposer que la mondialisation fait partie intégrante de la structure normative du système économique international établi, les préoccupations exprimées par le Groupe des 77 et d'autres pays paraissent appeler des remèdes nouveaux, comme l'élaboration à des fins normatives de politiques monétaires et fiscales solides et des systèmes d'alertes avancés, ou des sortes de contrepoints normatifs. Il faut rappeler à ce propos les difficiles débats qui se sont déroulés dans le cadre des grandes négociations économiques et commerciales multilatérales récemment tenues à propos du régime de protection des industries culturelles, et les dispositions de certains instruments, ceux du Sommet de Copenhague par exemple, qui prévoient que les mesures économiques polyvalentes ou l'effort de libéralisation, notamment les réformes d'ajustement structurel, sont atténuées par des considérations de prudence dictées par la nécessité de réduire au minimum les dommages que risquent de subir les populations qui en font l'objet.

78. Il est certain que la mondialisation est un défi pour l'imagination et l'intelligence des nations et qu'elle peut être bénéfique, mais il est également possible qu'elle présente des aspects néfastes qui compromettent certaines valeurs fondamentales, comme l'égalité, l'humanisme inhérent à

l'autodétermination et la démocratie, que les Nations Unies s'efforcent de promouvoir depuis longtemps. Si tel est bien le cas, les remèdes normatifs dont il a été question devront se transformer en exception complète au principe de la non-discrimination, ce qui ouvre la porte à de nouveaux cas de discrimination légitime. C'est pourquoi la délégation du Belize recommande au Secrétariat de procéder d'urgence à un examen sérieux de ces questions.

79. M. KIM (République de Corée) souligne les multiples effets positifs du commerce: élargissement des marchés, stimulation de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, relèvement de la productivité, épargne, formation de capital, transfert de technologies. La création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a été un coup de fouet pour les échanges de biens et de services dans le monde en ce qu'elle a renforcé les normes du commerce multilatéral et abaissé considérablement les obstacles tarifaires et non tarifaires. La mise en application des accords de l'OMC permettra de faire prévaloir un système de libre-échange dans le monde entier, au bénéfice de tous les pays.

80. A l'heure où l'interdépendance économique s'affirme de plus en plus, la communauté internationale est tenue d'assurer la répartition équitable des dividendes du commerce, et de réaffirmer sa promesse d'aider les PMA qui pourraient pâtir des conséquences négatives de l'instauration du système de préférences généralisé et de la concurrence toujours plus vive entre les Etats. Sur ce plan, un rôle décisif revient à la CNUCED, et la délégation de la République de Corée espère que la neuvième session de la Conférence aboutira à des résultats tangibles et permettra de prendre des mesures concrètes en faveur des pays en développement, notamment des PMA.

81. La République de Corée est disposée à participer activement aux divers débats dont font l'objet l'environnement, l'emploi, la concurrence et ses rapports avec le marché, et à l'adoption de mesures multilatérales. Elle tient cependant à ce que ces débats tiennent pleinement compte de la situation économique et sociale de chaque pays et à ce que les mesures adoptées face aux nouveaux problèmes ne soient pas détournées à des fins protectionnistes.

82. La science et la technique jouent d'autre part un rôle fondamental dans le développement économique et la concurrence, mais elles ne s'acquièrent pas spontanément, ni gratuitement, ni automatiquement. Il faut donc que les pays développés et les pays en développement s'efforcent ensemble de promouvoir le transfert de technologies. La communauté internationale doit continuer d'aider les pays en développement à renforcer et perfectionner leurs capacités scientifiques et techniques, notamment dans le domaine des techniques écologiquement rationnelles, dont le transfert à des conditions de faveur permettrait d'appliquer plus facilement les prescriptions d'Action 21.

83. Lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, la communauté internationale a eu l'occasion d'étudier les résultats déjà obtenus et de réaffirmer sa volonté de mettre le Programme en application. Evidemment, bien des progrès restent encore à faire, en ce qui concerne notamment les obstacles que sont la

mauvaise qualité des infrastructures, les catastrophes naturelles, la conjoncture négative, les troubles civils et les lacunes réglementaires. Il faut donc accorder une priorité particulière à la mise en valeur des ressources humaines, car ces ressources sont devenues un facteur fondamental de l'efficacité et de l'efficience économiques. Aussi faut-il affecter des ressources plus abondantes à l'instruction élémentaire et à la formation professionnelle, éléments fondamentaux du développement économique des PMA.

84. A une époque où le monde est de jour en jour plus indépendant et l'économie de plus en plus intégrée, la mise en place d'un régime multilatéral renforcé est toujours plus importante. La délégation de la République de Corée considère donc qu'il faut renforcer le rôle que jouent les Nations Unies pour relever les défis mondiaux et assumer les responsabilités qui reviennent à la communauté internationale.

85. M. YAMPOLSKY (Ukraine) déclare que la conclusion des Négociations d'Uruguay et les activités entreprises par les organismes des Nations Unies en matière de commerce et de développement ont fait ressortir le rôle que jouait la CNUCED dans l'instauration d'un nouvel ordre commercial mondial. De ce point de vue, l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence des divers problèmes que connaissent les pays dont l'économie est en transition revêt une importance particulière. L'Ukraine est en faveur de l'élargissement de l'assistance technique de la CNUCED aux pays qui désirent adhérer au GATT, élargissement qui passerait surtout par l'harmonisation des bases juridiques à l'intention de ces pays, dont l'intégration au GATT et à l'OMC serait décisive pour le développement de l'économie mondiale selon un cours stable et prévisible.

86. L'Ukraine souhaite recevoir l'appui de l'OMC, au sens qu'elle espère qu'on n'appliquera pas de mesures antidumping, que l'on ne limitera pas les transferts de technologies et qu'on lui permettra de continuer de bénéficier du système de préférences généralisé.

87. L'Ukraine appuie d'autre part l'inscription de la question de la coordination de la science et de la technique au service du développement à l'ordre du jour de la troisième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/1995/31, chap.I, section B). Il faut regretter que les activités des Nations Unies dans le domaine du développement durable n'aient pas visé à appliquer les progrès de la science et de la technique au développement durable des pays à économie en transition et des pays en développement. A l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement, il est significatif que la Commission renforce ses relations avec la Commission du développement durable, le Comité administratif de coordination, les commissions régionales et les institutions financières multilatérales et bilatérales.

88. L'Ukraine souscrit aux conclusions que présente le Secrétaire général à propos de la création de capacités scientifiques et techniques endogènes dans les pays en développement (A/50/649), et considère que la solution à ce niveau du problème de la conversion de l'industrie militaire revêt une grande importance car les ressources ainsi libérées pourraient être consacrées à

l'assistance technique. L'Ukraine s'intéresse aussi spécialement au transfert et à l'adoption de nouvelles technologies économiquement rationnelles à la mise en exploitation rationnelle des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. C'est pourquoi elle se félicite du projet de résolution paru sous la côte E/1995/L.59 sous le titre "Science et technique au service du développement", dans lequel le Conseil économique et social demande aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de promouvoir les investissements étrangers directs des pays développés dans les pays en développement et dans les pays dont l'économie est en transition. Ce projet intéresse particulièrement l'Ukraine, qui se propose de fermer en l'an 2000 la centrale nucléaire de Tchernobyl pour édifier à sa place une autre centrale plus rationnelle sur le plan écologique. Elle doit résoudre pour cela des problèmes économiques et techniques pour lesquels elle aurait besoin de l'aide de la communauté internationale.

89. L'Ukraine invite enfin les institutions internationales à coopérer avec le Centre international de recherche sur les accidents nucléaires et les rayonnements, créé après la catastrophe de Tchernobyl, pour canaliser la coopération médicale et technique vers des projets qui feront de Tchernobyl un laboratoire mondial unique en son genre.

90. M. KEBEDE (Ethiopie) constate que, malgré les efforts entrepris par les PMA pour engager des réformes socio-économiques et politiques de vaste portée et accélérer ainsi leur croissance économique et leur développement à long terme, les résultats souhaités n'ont pas été atteints. De surcroît, on a constaté un déclin après des décennies de stagnation, comme il ressort des rapports de la CNUCED et de la Commission économique pour l'Afrique. C'est dans ces circonstances que s'est tenue la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Cette réunion a débouché sur des mesures très diverses visant à renforcer les politiques nationales et à intensifier l'assistance extérieure.

91. Cela étant, il faut examiner avec attention les mesures qui visent à élargir et à intensifier les exportations des PMA, à améliorer leur compétitivité et à diversifier leurs exportations. De leur côté, ces pays devraient essayer d'améliorer leur offre et de diversifier leurs produits et leurs procédés de fabrication et de production. Leur participation effective aux échanges internationaux est également subordonnée à la solution des problèmes que soulève pour eux l'application des accords issus des Négociations d'uruguay. Ils méritent à ce titre l'aide de l'extérieur, selon deux axes: d'une part l'atténuation des conséquences négatives à court terme, d'autre part le meilleur profit possible des mesures particulières prévues en leur faveur dans les divers accords. Il faudrait aussi mettre en place un "filet de sécurité" grâce auquel ils recevraient une assistance financière et technique pour augmenter leurs capacités de production de biens et de services exportables.

92. Il est très probable que les PMA devront compter pendant un certain temps, sur l'APD pour assurer leur développement,. Les donateurs devraient donc atteindre aussi tôt que possible les objectifs convenus en tenant compte des besoins croissants des PMA et des nouveaux pays qui figurent dans cette

catégorie depuis la Conférence de Paris. Il est donc impératif de fournir aux institutions et programmes multilatéraux, qui sont pour ces pays des sources importantes de financement, les moyens financiers dont ils ont besoin. La reconstitution des fonds de l'AID, les prêts à des conditions de faveur des banques régionales de développement, et les autres programmes multilatéraux alimentés par des contributions volontaires sont donc, de ce point de vue, absolument prioritaires.

93. L'une des grandes raisons de la dégradation de la situation économique de l'ensemble des PMA est leur endettement extérieur. Selon le rapport de la CNUCED sur ces pays, à la fin de 1995 l'encours total de la dette se situait à 127 milliards de dollars, soit 76% du PIB combiné de tous ces pays. Pour la majorité des PMA africains, l'encours de la dette est égal ou supérieur à leur PIB. Selon le numéro 12 du Third World Network, les pays de l'Afrique subsaharienne ont payé, entre 1990 et 1993, 13,4 milliards de dollars par an à leurs créanciers extérieurs, soit plus du quadruple de ce qu'ils peuvent investir dans la santé publique et l'enseignement. Pour résoudre le grave problème de l'endettement, il faut appliquer d'urgence, et sans rigidité, des mesures bilatérales et multilatérales d'allégement, dégager et mettre en application de vastes stratégies couvrant toutes les formes de dettes, tenant dûment compte des mesures déjà convenues lors du Sommet mondial sur le développement social.

94. La CNUCED, ordonnatrice au niveau mondial de la supervision, du suivi et de la révision du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, a déjà les capacités et les ressources nécessaires pour accomplir cette fonction. Comme le Programme d'action a une portée régionale, il faudrait renforcer la capacité des commissions régionales, comme la Commission économique pour l'Afrique, pour qu'elles puissent appliquer et suivre efficacement les recommandations issues de la Réunion qui a procédé à l'examen global à mi-parcours du Programme d'action.

95. L'Ethiopie reconnaît que c'est à chaque pays qu'incombe l'exécution du Programme et la création de l'environnement qui attirera l'investisseur étranger, en donnant la priorité à la valorisation des ressources humaines et en insistant davantage sur le secteur de la production. Mais le succès des efforts nationaux dépend, au moins en partie, de variables extérieures, qui échappent à la volonté des PMA. Ceux-ci devront donc compter sur des appuis externes soutenus pour atteindre les objectifs prévus.

96. M. HAMID (Soudan) dit que si la question des pays les moins avancés est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis l'approbation des premières mesures spéciales de la troisième conférence sur le commerce et le développement tenue à Santiago en 1972, on n'atteint depuis que des résultats insignifiants si on les rapporte aux objectifs fixés et aux engagements pris. La seule chose à noter est sans doute le fait que le nombre de PMA a doublé.

97. Le Soudan souscrit sans réserve à la déclaration qu'a faite le Président du Groupe des 77 pour expliquer la position de celui-ci sur les questions que soulève le Programme d'action en faveur des PMA.

98. Le développement économique et social de cette catégorie de pays reste

préoccupant et la communauté internationale devrait s'y intéresser davantage. Il est plus que jamais nécessaire de réaliser les préalables que sont la "collaboration" et l'"interdépendance" des relations internationales pour fournir un appui substantiel au programme d'ajustement structurel des PMA, à des conditions correspondant à leurs besoins, d'augmenter l'assistance financière pour faire reculer le paupérisme, protéger le milieu et mener à bien les programmes sociaux. Il faut également résoudre d'urgence le problème persistant de l'endettement, dont la seule solution juste et pratique semble être l'annulation générale. Tout cela doit être accompagné de mesures d'amélioration des termes de l'échange des PMA, d'orientation des investissements étrangers directs dans un sens qui permettra des résultats tangibles et d'assistance financière et technique pour la valorisation des ressources humaines et des institutions économiques et sociales.

99. Les réformes macro-économiques prévues dans les programmes d'ajustement de beaucoup de PMA n'ont pas abouti au cours de la première moitié de la décennie actuelle à cause d'une conjoncture extérieure défavorable. Par exemple, l'APD reçue par le Soudan de sources bilatérales et multilatérales est passée de 7 ou 800 millions de dollars avant 1990 à 29 millions de dollars seulement en 1994, d'ailleurs fournis essentiellement par la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement international. La Banque mondiale, l'Union européenne et les divers fonds arabes ont cessé de financer le développement pour diverses raisons, notamment à cause des arriérés de paiement. Certaines sources bilatérales continuent de fournir au Soudan des fonds qui avaient été promis aux termes d'accords bilatéraux antérieurs. Tous les donateurs bilatéraux ont cessé d'aider le Soudan depuis le début des années 90. De surcroît, les courants de capitaux sont passés d'un maximum de 1,907 milliard de dollars en 1985 à 0,127 milliard de dollars en 1993-1994. Que le cas du Soudan atteste de l'urgente nécessité pour la communauté internationale d'assumer les engagements pris à l'égard des PMA.

La séance est levée à 18 heures.